



2015

LES ECHOS DE L'UFAR JUILLET

NOUVEAU ET TRES IMPORTANT PROCEDURE MEDICALE JOUEURS DE PLUS DE 40 ANS SAISON 2015/2016

A partir de la saison 2015/2016, la FFR met en place **une procédure médicale pour les joueurs Loisirs de plus de 40 ans**, sur le modèle de celle instituée l'an dernier pour les Joueurs licenciés Compétitions à partir du même âge, mais allégée.

Le document se trouve sur le site de la Fédération, Intranet des Clubs, espace des licences.

Cette nouvelle procédure consiste en :

- 1- Un **questionnaire médical** à remplir par le joueur chaque année
- 2- Un **électrocardiogramme de repos et un test d'effort** à faire tous les 5 ans
- 3- Un **bilan glucido-lipidique** - analyse sanguine - à faire tous les 5 ans.
- 4- Uniquement pour **les joueurs de première ligne ayant des antécédents, un IRM cervical ou lombaire.**

Cela vient en complément de l'AS - signature médecin, joueur..- que nous établissons déjà.

COMMENTAIRES SUR LA PARTIE MEDICALE

EXAMEN CERVICAL ET LOMBAIRE : Pour ces derniers, compte tenu du fait que nous ne poussons pas les mêlées, cet IRM cervical/lombaire n'est pas obligatoire, seulement recommandé pour les joueurs ayant des antécédents (souvent d'anciens joueurs compétitifs)

EXAMENS CARDIOLOGIQUES ET SANGUINS : les joueurs qui ont déjà passé l'un ou l'autre de ces examens (ou les deux) depuis moins de 5 ans en sont exemptés jusqu'au moment où ils auront atteint ce seuil des cinq années, sous réserve d'être en mesure de produire le résultat de ces examens.

Désormais les joueurs de + de 40 ans prenant la Licence Loisirs doivent obligatoirement:

Tous les ans :

- * Compléter l'AS validée ensuite par le médecin et signée par le joueur (inchangé)
- * Remplir le questionnaire médical **déclaratif** dont ils conservent 1 exemplaire et remettent l'autre au médecin validant l'AS.

Tous les 5 ans :

- * Réaliser un bilan sanguin
 - * Réaliser un électro cardiogramme de repos et test à l'effort
- Ces documents sont conservés par le joueur et communiqués au médecin validant l'AS

SECRET MEDICAL

Tous ces documents (questionnaire et examens médicaux, analyses) ne sont communiqués ni au club, ni au comité, ni à la FFR, car ils relèvent du secret médical. Ils restent la propriété du joueur (et/ou de son médecin), mais ils pourront être mis à disposition du Président de la Commission médicale FFR si celui-ci en fait la demande (en clair, si le joueur devait rencontrer sur ou autour du terrain un problème pouvant résulter d'un état de santé antérieur).

IMPORTANT:

- 1- La responsabilité déclarative incombe au joueur.
- 2- La seule personne pouvant refuser de valider la licence est votre médecin au vu de votre dossier médical et du questionnaire et des règles de jeu du rugby loisirs. Ici rentre donc en compte la relation que vous pouvez entretenir avec celui-ci.

LE QUESTIONNAIRE MEDICAL DECLARATIF rempli par le joueur a été mis en place par la **Société Française de Médecine du Sport, il y a une dizaine d'années.**

Il est déjà utilisé par les médecins, surtout les médecins du sport, pour faciliter le diagnostic lors des visites et valider le certificat de non contre-indication à la pratique du sport.

* l'IRM cervical pour les 1ères lignes ne pose pas de problème, nos mêlées étant simulées (et il n'y a pas de feuille de match classique) nos 1ères lignes qui se remplacent à merci ne sont pas clairement identifiables. De plus, cet examen n'est demandé que pour ceux qui ont des antécédents à ce niveau.

MISE EN PLACE PRATIQUE

Tout ceci va prendre du temps, la saisie des licences est d'ores et déjà possible sur le site de la FFR et pour ne pas perdre de temps, je vous engage à demander à vos joueurs de profiter de cet été pour faire leurs examens médicaux (pour ceux qui ne les ont pas déjà fait, dans les 5 ans écoulés), surtout pour la partie cardiologique et la prise sang. C'est la priorité, puisque c'est cela qui prendra le plus de temps.

Il sera temps ensuite de remplir le questionnaire médical et valider l'AS.

Pour mémoire, l'UFAR eu à déplorer deux décès autour des terrains de joueurs apparemment en bonne santé et en pleine forme, dont l'un de moins de 40 ans et l'autre venant tout juste d'avoir 50 ans. Ce sont chaque fois des drames pour la famille, le club, les amis. J'ai aussi personnellement alors que j'arbitrais, le cas de 4 joueurs, (dont moi eh oui !) Entre 40 et 50 ans, ayant ressenti de fortes douleurs dans la poitrine, synonyme d'accident cardiaque heureusement pris en charge par le SAMU. Nous ignorions tous notre état de santé cardiaque... !

(Avec la participation de A Boutaric et F Mairé.)

- **Merci de diffuser auprès des joueurs.**